

# Plan de relance économique : BEP Expansion Economique lance ses aides financières

---

Communiqué de presse – le 22 septembre 2020

Dans le cadre de la crise du Covid-19, le BEP et BEP Expansion Economique, avec le soutien de la Province de Namur ont mis en place un dispositif de 35 actions, pour soutenir la relance des secteurs économique et touristique namurois et qui vise les entreprises, indépendants, acteurs du tourisme et de l'Horeca. Ce plan de relance estimé à 2.700.000 € entre à présent dans une phase opérationnelle.

Ce lundi, le Président de BEP Expansion Economique, Jean-Marie Cheffert, a proposé au Conseil d'Administration d'approuver le lancement de 5 aides spécifiques, sous formes de prêts, d'abondement dans le cadre de financements participatifs ou de frais d'études, pour un montant total de 1.355.000 €.

## **1. Producteurs namurois en circuits courts : appel au financement participatif (avec un abondement de BEP Expansion Economique) – 50.000 €**

Un appel à projets sera lancé à l'attention spécifique des producteurs locaux en circuits courts. Les candidatures seront analysées par un jury qui sélectionnera 20 projets maximum. Les 20 porteurs de projet seront alors accompagnés par le BEP dans la préparation puis l'avancement de leur levée de fonds sur la plateforme CiLo. Au cours de ces levées de fond, pour tout euro investi par un citoyen, BEP Expansion Economique ajoutera un euro, avec un maximum 2500€ par projet. Le porteur de projet s'engage à réaliser son projet dans les 12 mois qui suivent la fin de sa levée de fond.

L'appel à projets sera lancé à la mi-octobre et se clôturera le 15 novembre. Les porteurs de projets sélectionnés bénéficieront ensuite de 2 séances de formation au crowdfunding (stratégie de levée de fonds, constitution d'une communauté, communication,...). Les premières levées de fond des lauréats débiteront en février et pourront (au choix de chaque porteur) s'échelonner tout au long de l'année 2021.

## **2. Organismes d'événements : appel au financement participatif (avec un abondement de BEP Expansion Economique) – 50.000 €**

Un appel à projets sera lancé à l'attention spécifique des acteurs de l'événementiel. Il doit s'agir d'événements existants, qui n'ont pas pu avoir lieu en 2020 et qui préparent leur édition 2021 ; d'événements qui ont eu lieu en 2020 mais dont l'édition 2021 est mise en difficulté compte tenu des mesures du Conseil National de Sécurité ou encore de nouveaux événements en création pour 2021, à condition qu'ils soient qualitatifs, bien managés, créatifs et organisés sur le territoire namurois. Les candidatures seront analysées par un jury qui sélectionnera 20 projets maximum. Les 20 porteurs de projet seront alors accompagnés par le BEP dans la préparation puis l'avancement de leur levée de fonds sur la plateforme CiLo. Au cours de ces levées de fond, pour tout euro investi par un citoyen, BEP Expansion Economique ajoutera un euro, avec un maximum 2500€ par projet. L'appel à projets sera lancé mi-novembre et se clôturera le 15 décembre. Les 20 acteurs sélectionnés bénéficieront

ensuite de 2 séances de formation au crowdfunding (stratégie de levée de fonds, constitution d'une communauté, communication,...). Les premières levées de fond des lauréats débiteront en mars et pourront (au choix de chaque porteur) s'échelonner tout au long de l'année 2021.

### **3. Subsidés auprès des organisateurs d'événements publics – 255.000 €**

Pour le secteur événementiel, BEP Expansion Economique a prévu un subside de 5.000 € pour 51 acteurs du secteur, qui organisent des événements grand public, significatifs en termes de fréquentation, de retombées économiques et de renommée sur le territoire namurois.

BEP Expansion Economique a identifié les acteurs concernés, en veillant à une répartition géographique de ceux-ci, à valider par chaque Commune. Concrètement, l'action concerne :

- 1 évènement pour les communes de moins de 15.000 habitants (30 évènements) ;
- 2 événements pour les communes ayant entre 15. 000 et 25.000 habitants (8 évènements) ;
- 3 événements pour les communes ayant entre 25.000 et 100.000 habitants (9 évènements) ;
- 4 évènements pour la Ville de Namur (de +100.000 habitants).

Les dossiers de demandes doivent être introduits avant le 31 décembre 2020 à minuit.

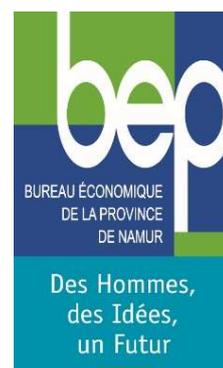
Les organisateurs devront justifier soit de frais engagés pour un évènement qui a dû être annulé suite à la crise du COVID-19, soit de frais supplémentaires engagés pour un évènement qui a été maintenu ou reprogrammé entre mars et décembre 2020 afin de s'adapter aux conditions sanitaires en vigueur. La liquidation des subsides sera effectuée sur base de déclarations de créances introduite avant le 30 mars 2021.

### **4. Prêts aux attractions touristiques namuroises, organisées en ASBL - 500.000 €**

Les ASBL ne sont pas éligibles aux mesures de soutien financier élaborées par la Wallonie. C'est pourquoi, BEP Expansion Economique propose un prêt de 25.000 € aux ASBL publiques de la Province de Namur, membres d'Attraction & Tourisme (pour 20 ASBL maximum). Elles seront sélectionnées en fonction de la date de réception d'un dossier complet, à recevoir avant le 1<sup>er</sup> janvier 2021, justifiant de difficultés financières provoquées par la crise du Covid-19. Le prêt est exclusivement réservé à des frais de marketing, de communication, de développement de projets,... pour relancer les activités de l'ASBL. Il sera libéré sur base de pièces justificatives introduites avant le 30 mars 2021, avec un remboursement en 5 ans (à taux 0).

### **5. Fonds de soutien au développement de (nouveaux) produits touristiques – 500.000 €**

Ce fonds vise à accompagner, au travers d'études, les Communes namuroises et acteurs de la Province de Namur dans le développement et/ou la création d'équipements touristiques, destinés à valoriser le territoire. BEP Expansion prévoit un budget de 500.000 € (pour 10 études maximum). Les projets seront sélectionnés sur base de critères portant sur la faisabilité, la contribution au renforcement du secteur touristique, l'intégration du projet dans son environnement.



## Contacts presse :

Ingrid BERTRAND | Responsable de la communication | [ibe@bep.be](mailto:ibe@bep.be) | +32 495 32 72 14 30